

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

PARIS, LE 18 DECEMBRE 2024

La Ligue Nationale de Rugby (LNR) a tenu ce jour son Assemblée Générale financière annuelle à Lyon, ville hôte des demi-finales du TOP 14 qui auront lieu les vendredi 20 et samedi 21 juin 2025.

Comptes de la LNR au 30 juin 2024

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes de la saison 2023/2024, arrêtés au 30 juin 2024.

Les revenus de la LNR sur l'exercice 2023/2024 s'établissent à 177 millions d'euros - en progression de 10 millions d'euros (6%) par rapport à l'exercice 2022/2023. La saison 2023/2024 était celle du nouveau cycle des droits audiovisuels du TOP 14 2023/2027 et a également été marquée par une nouvelle progression des droits de partenariat, ainsi que des résultats de phases finales records avec l'intégralité des matches joués à guichets fermés.

La distribution aux clubs de TOP 14 et PRO D2 s'élève à 121 millions d'euros (après remboursement de l'annuité d'emprunt de 3 millions d'euros dans le cadre du PGE souscrit lors de l'arrêt des championnats en 2019/2020). Cette distribution, répartie à 70% pour le TOP 14 et 30% pour la PRO D2, est en progression de 11,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022/2023.

Demi-finales du TOP 14 à Lyon

Dans le cadre de la préparation des demi-finales du TOP 14 qui se tiendront à Lyon les 20 et 21 juin 2025, l'Assemblée Générale a été l'occasion d'échanger avec les partenaires de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Les demi-finales du TOP 14 s'annoncent comme un grand succès populaire et une grande fête du rugby partout en ville. La billetterie connaît un très fort engouement: les 60 000 places mises en vente en novembre sous forme de packs (30 000 packs) ont été vendues en l'espace de 5 jours seulement.

Un lien est disponible sur le [site](#) de la Ligue Nationale de Rugby pour les personnes souhaitant être alertées des prochaines étapes de vente prévues à partir du début de l'année 2025.

COMITE DIRECTEUR

La LNR a également tenu ce jour son Comité Directeur et acté les décisions suivantes.

● LABEL STADES

Initié en 2012 par la Ligue Nationale de Rugby, le Label Stades LNR est un dispositif incitatif, intégré aux règles de distribution de la LNR réunissant des recommandations évolutives destinées à être utilisées lors de projets de modernisation, de rénovation et / ou de construction de stades.

La LNR a mis en application la saison dernière le Label de 3^{ème} génération pour la période 2023/2028 avec des qualifications de 3 niveaux : Label Rugby Bronze, Label Rugby Argent et Label Rugby Or et des versements attribués par la LNR selon les niveaux obtenus.

Le Label Stades de 3^{ème} génération conforte les acquis des Labels précédents tout en valorisant spécifiquement les thématiques de l'empreinte écologique et de l'expérience spectateurs (amélioration du confort et des services).

Après avoir audité tous les clubs de TOP 14 la saison dernière, le Comité Directeur a acté ce jour l'actualisation de la labellisation des clubs suivants réalisée par la Commission stades de la LNR, en intégrant les travaux de progression pour plusieurs d'entre eux :

- Aviron Bayonnais Rugby Pro : label rugby Or¹
- Stade Rochelais : label Rugby Or²



¹ Sous réserve de la réalisation de travaux

² Sous réserve de la réalisation de travaux



La candidature du RC Vannes, promu en TOP 14, reste à valider par la commission stades de la LNR.

Les clubs de PRO D2 sont par ailleurs audités à compter de cette saison pour une labellisation future.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90

